

Renvoi à la commission des poudres de l'adresse de l'administration du district de Nancy (Meurthe) annonçant la fabrication de salpêtre dans son arrondissement, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres de l'adresse de l'administration du district de Nancy (Meurthe) annonçant la fabrication de salpêtre dans son arrondissement, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 399;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17283_t1_0399_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

31

L'administration du district de Nancy [Meurthe] annonce que la fabrication de salpêtre s'élève dans son arrondissement, depuis le 30 germinal au 28 fructidor, à 28 176 livres.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres (46).

32

La société populaire de Rethel [Ardenne] écrit que l'assassinat de Tallien l'a saisie d'horreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (47).

[*La société populaire de Rethel à la Convention nationale, s. d.*] (48)

Le récit de l'assassinat commis dans la personne du représentant du peuple Tallien, nous a saisi d'horreur, la représentation nationale a été outragée et les droits du peuple violés. La république entière vous demande justice. Que la scélératesse tremble, son règne est passé.

Au neuf thermidor, la loi a recouvert son empire, l'innocence ses droits et la liberté sa sauvegarde.

Le glaive de la loi ne frappe plus que les coupables et l'innocence sort victorieuse de toutes les calomnies. Vous avez banni la terreur dont la tyrannie s'entoure pour voiler ses forfaits, vous avez rétabli la liberté de la presse, ce soutien de la république, enfin on nous avait ravi jusqu'à nos vertus, vous nous les avez rendues.

Le crime désespéré palit et conspire encore sous le manteau du patriotisme; mais fermes à vos principes, ne craignez point ses poignards, tous les républicains sont debout, ralliés à la Convention, ils sont prêts à vous faire un rempart de leurs corps et défendre la liberté et la justice que vous avez reconquises. Vive la Convention.

BOURNES, *président*, VUILEMET,
NOEL, *secrétaires*.

33

L'agent national provisoire du district de Strasbourg [Bas-Rhin] écrit que le citoyen Jean Daniel Braun, négociant à Strasbourg, vient d'équiper à ses frais son fils, et l'a offert à la République pour ser-

vir dans les troupes légères, quoique par son âge il soit hors de la réquisition.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[*L'agent national provisoire du district de Strasbourg au président de la Convention nationale, du 5 vendémiaire an III*] (50)

Le citoyen Jean Daniel Braun, négociant en cette commune, vient d'offrir à la République, son fils Gustave Daniel Braun, qui est par son âge, hors de la réquisition, pour servir dans les troupes légères de nos armées.

Il l'a équipé à ses frais, et il a été présenté ainsy au citoyen Dieudonné, commissaire des guerres, chargé de l'encadrement de la cavalerie.

Je t'envoie cy-joint un exemplaire de la délibération, par laquelle l'administration du district a arrêté qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal, du dévouement patriotique du père et du fils, et j'ai cru devoir te donner connoissance de ce trait de civisme, en t'invitant à en faire part à la Convention nationale qui sans doute l'entendra avec satisfaction.

Salut et fraternité.

MAINONI.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

DÉLIBÉRATION

DU

DIRECTOIRE DU DISTRICT

DE STRASBOURG

du 6 fructidor, an second de la République-française une et indivisible (51)

SÉANCE PUBLIQUE

Vû la lettre du citoyen Jean Daniel Braun, négociant en cette commune, en date de ce jour, par laquelle il instruit l'administration qu'il offre à la République son fils Gustave Daniel Braun, par son âge hors de la réquisition, pour servir dans les troupes légères des armées de la république, tout habillé à l'uniforme que l'administration désignera;

Où l'agent national;

Les administrateurs du directoire du district de Strasbourg, en applaudissant au dévouement patriotique et généreux pour la chose publique du père et du fils Braun, ont arrêté, qu'il sera fait mention civique au procès-verbal de ce jour de cette offrande; que le citoyen Braun, fils, sera présenté au représentant du peuple Du Roy, ou en son absence au citoyen Dieudonné, son adjoint, pour l'encadrement de la cavalerie, avec invitation de le faire entrer dans le dixième régiment des chasseurs à cheval, où ont été incorporés les treize autres jeunes citoyens offerts à la République par la commune de Strasbourg.

(46) P.-V., XLVII, 35. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(47) P.-V., XLVII, 35.

(48) C 322, pl. 1352, p. 21.

(49) P.-V., XLVII, 35. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(50) C 322, pl. 1352, p. 22.

(51) Délibération imprimée en français et en allemand.